



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 111186

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur l'inégalité de traitement entre les bénéficiaires de minima sociaux face à la perception de la prime de Noël. En effet, alors que les bénéficiaires de RMI, API, ASS ont droit à cette prime, les bénéficiaires de l'AAH non majorée ne la perçoivent pas. De ce fait, ces personnes reconnues handicapées à 50 % par les COTOREP et qui n'ont pour seules ressources que 610 euros par mois, et parfois des enfants à élever, ne perçoivent pas cette prime. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin d'appliquer l'égalité de traitement entre les bénéficiaires de minima sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111186

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12380